



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL28-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS - Rapporteur: Mathilde FRANGEUL

Un crédit de **86 000 euros** a été inscrit au budget 2026 pour l'attribution de subventions aux associations et clubs sportifs des HERBIERS. Comme les années précédentes, il est proposé la répartition suivante :

- la part fixe est maintenue à 1/5 de la somme (soit 17 200 euros), répartie de façon égale entre les quarante-deux clubs (soit 410 euros par club).

- la part point correspond à la somme restante (soit 68 800 euros), répartie selon des points correspondant à des catégories de licenciés. Un licencié jeune (- de 18 ans) vaut 3 points ; un licencié scolaire compétition vaut 1,5 points ; un licencié scolaire ne participant pas aux compétitions ne vaut pas de point ; un licencié + de 18 ans participant aux compétitions vaut 2 points ; un licencié + de 18 ans ne participant pas aux compétitions vaut 1 point ; un licencié dirigeant vaut 0,5 point.
 - quelques associations qui n'ont pas de compétitions régulières sur l'année et qui n'ont pas d'entraîneur ou de logique d'entraînement à la performance, facteurs qui engendrent des coûts financiers certains, ont une part « point » limitée puisque chaque adhérent vaut 0,5 point.
- ❖ Pour participer à la répartition de ces subventions, les clubs doivent compter :
- au moins 2 années d'exercice,
 - au moins 20 adhérents.

En application des critères évoqués ci-dessus, la répartition de la subvention est la suivante :

ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEES
ABV LES HERBIERS	6 160 €
AIKIDO CLUB LES HERBIERS	546 €
LES HERBIERS VENDEE GYMNASTIQUE	6 779 €
ASSOCIATION PALETS HERBRETAIS	699 €
AS JEAN MONNET	1 340 €
AS JEAN ROSTAND	1 221 €
AS JEAN XXIII	1 322 €
ASEP ECOLE PUBLIQUE	410 €
ASEPH ECOLE PRIVEE	410 €
BADMINTON HOUSE HERBRETAIS	1 167 €
BUSHIDO KARATE CLUB DES HERBIERS	1 335 €
CAVALIERS NOIRS LES HERBIERS ECHECS	2 113 €
CHUNG DO KWAN LES HERBIERS TAEKWONDO	1 425 €
CTH CYCLOTOURISME	872 €
ELAN SPORTIF JEAN YOLE	2 057 €
EQUI ALTITUDE	1 966 €
EPESES HERBIERS VOLLEY BALL	2 119 €
FUN BOWLING CLUB	815 €
GOLF DES HERBIERS	941 €
JUDO CLUB HERBRETAIS	2 948 €
LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE	2 411 €

LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	3 165 €
LES HERBIERS PETANQUE	914 €
LES HERBIERS TWIRLING L'ETOILE D'OR	2 645 €
LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	1 906 €
LES HERBIERS ULTIMATE CLUB	998 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	4 337 €
LES ROULETTES HERBRETAISES	1 756 €
MARCASSINS BASEBALL CLUB	947 €
MELUSINE SPORT ADAPTE	539 €
MOTO CLUB HOLESHOT HERBRETAIS	1 981 €
NAK MUAY THAI GYM BOXE	2 396 €
NORD EST VENDEE ESCRIME	1 843 €
PIEDS Z'AILES MARCHE	1 044 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY FOOTBALL	7 284 €
RUGBY CLUB HERBRETAIS	3 618 €
SOCIETE DE TIR HERBRETAISE	1 750 €
SPORT DIVERS	647 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	4 081 €
TENNIS DE TABLE LES HERBIERS	2 540 €
USEP DOLTO PREVERT	410 €
VELO CLUB LES HERBIERS	2 143 €
TOTAL	86 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu les demandes de subvention émises par les associations sportives citées ci-dessus dans le cadre de leurs activités,

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et rayonnement du 7 mai 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- dit que pour l'année 2026, le montant de l'enveloppe globale dédiée aux subventions de fonctionnement pour les Clubs sportifs est fixé à 86 000 €,
- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 3272-65748-SUBFONC du budget primitif 2026, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,

- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026
Notifié le :